

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N°46

chargée de l'examen du Postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Pour une suppression de l'annonce systématique du genre »

Présidence :	Samson YEMANE
Membres présents :	Astrid LAVANDEROS, Caroline DEVALLOU, Christine GOUMAZ, Constance VON BRAUN, Romane BENVENUTI, Oleg GAFNER, Anouck SAUGY, Françoise PIRON, Antoine Piguët, Sevgi KOYUNCU
Membres excusés :	Céline MISIEGO, Alice DE BENOIT, Yohan ZIEHLI
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	Pierre-Antoine HILDBRAN, Conseiller municipal.
Invitée :	Yolande GERBER, adjointe au délégué l'Observatoire de la sécurité et des discriminations
Notes de séances	Yolande Gerber

Lieu : Flon-Ville, Port-Franc 18, Salle 157

Date : 31 mai 2022

Début et fin de la séance : 16h30 – 17h10

La commission s'est réunie pour traiter le postulat de Monsieur Gafner pour une suppression de l'annonce systématique du genre. À ce jour, la Municipalité précise qu'elle ne détermine pas sur les formulaires et elle ne dispose pas une vision complète et globale des formulaires réalisés par ses services. De surcroit, les services, divisions, offices produisent leurs propres formulaires, et ceux-ci ne sont pas forcément validés par l'Observatoire de la sécurité et des discriminations. Toutefois, la Municipalité essaie de numériser les différents formulaires tout en ayant une politique de limitation dans la récolte des données, ainsi qu'en diminuant efficacement le nombre de formulaires.

L'administration rappelle à la commission qu'il existe un guide pour la rédaction inclusive élaboré par la Déléguée à l'égalité et à la diversité. Ce guide est mis à disposition des collaboratrices et collaborateurs sur l'internet de la Ville de Lausanne. Or, ceci reste d'ordre de « recommandation ». De plus, plusieurs ateliers de formation à la communication inclusive ont été animés par le psycholinguiste Pascal Gyax aux personnel-le-s de la Ville.

Conseil communal de Lausanne

Globalement, la commission est assez favorable d'informer et de sensibiliser les services de la Ville sur cette question (et problématique), tout en incluant une troisième catégorie de genre. Il va de soi qu'il est crucial de faire la différence entre l'égalité de genre et l'identité de genre. Ces deux perceptions méritent d'être réfléchies par la Municipalité et les experts du domaine.

La commission soulève également l'importance des statistiques. En effet, retirer les catégories de genre dans les formulaires peut engendrer un biais aux différentes études. Par conséquent, il est préférable de garder les catégories genres sans qu'elles soient binaires. Néanmoins certains observent également que ces données quantitatives ne sont pas forcément tout le temps pertinentes.

Face à l'importance de ce sujet, la commission voit de bon œil ce postulat et a décidé de le renvoyer à la Municipalité avec :

- **10 voix pour**
- **1 abstention**
- **Aucun contre**

Lausanne, le 29 juin 2022

Le rapporteur :
Samson Yemane

